

DA(18)5687:5 – JV/rs

Bruxelles, le 30 novembre 2018

**POSITION DU COPA ET DE LA COGECA  
CONCERNANT LA PROPOSITION DE LA  
COMMISSION RELATIVE À LA TRANSPARENCE ET À  
LA DURABILITÉ DU MODÈLE EUROPÉEN  
D'ÉVALUATION DES RISQUES DANS L'UE**

## I. INTRODUCTION

1. Plus de quinze ans après l'adoption des principes définis dans la législation alimentaire générale, **les agriculteurs européens et leurs coopératives aimeraient souligner une fois encore leur soutien et leur engagement envers ces principes.**
2. Nous estimons que **la législation alimentaire générale est un texte législatif fondamental** qui jette les bases de la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, notamment en assurant un niveau élevé de protection de la santé humaine, en protégeant les consommateurs contre les pratiques trompeuses et frauduleuses, et en garantissant le fonctionnement efficace du marché intérieur et une approche intégrée de la ferme à la fourchette.

## II. LE MODÈLE EUROPÉEN D'ÉVALUATION DES RISQUES ET LE RÔLE DE L'EFSA

3. L'un des principes essentiels énoncés dans la législation alimentaire générale était **la nécessité de veiller à ce que les décisions relatives à la sécurité soient étayées par des preuves scientifiques solides.** En effet, la législation alimentaire générale a établi l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en tant qu'organe indépendant de l'UE d'évaluation des risques pour la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.
4. Pour le Copa et la Cogeca, **l'EFSA a joué et devrait continuer à jouer un rôle central en fournissant des avis scientifiques solides qui constituent la base des décisions de gestion des risques prises dans l'UE et qui inspirent confiance aux consommateurs.** Les avis et évaluations de l'EFSA exigent clairement un jugement professionnel, qui doit être porté en respectant les normes les plus élevées de l'expertise et de l'autonomie scientifique.
5. Les avis adoptés par l'EFSA sont le résultat de délibérations collectives et il est important de se fier à l'expertise, au mérite des scientifiques et à la qualité de la recherche entreprise et de tenir compte de tous ces éléments. Il est essentiel que l'EFSA soit soutenue par une organisation institutionnelle qui lui permette d'être indépendante et d'attirer et d'impliquer de manière permanente les meilleurs talents, de nouveaux experts ainsi que des experts dotés de compétences pluridisciplinaires dans le travail réalisé par l'EFSA.
6. Afin de continuer à garantir le rôle essentiel joué par l'EFSA, il est également extrêmement important que l'agence soit soutenue par des financements adéquats.
7. Par ailleurs, au vu du caractère global du secteur, les organes d'évaluation des risques doivent collaborer sur les priorités clés en matière de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle mondiale. Cela implique qu'il faudrait également surveiller les normes internationales relatives à la science (par ex. OCDE) et tenter de parvenir à une conception commune de la base scientifique de l'évaluation des risques.

## III. LA NÉCESSITÉ DE CONTINUER À BÂTIR UN MODÈLE EUROPÉEN FORT D'ÉVALUATION DES RISQUES QUI PROMUEVE L'INNOVATION ET LES DÉCISIONS FONDÉES SUR LA SCIENCE – LA TRANSPARENCE EST UN OUTIL MAIS NE DEVRAIT PAS ÊTRE L'OBJECTIF FINAL

8. **Le Copa et la Cogeca se réjouissent des mesures visant à renforcer la transparence, la bonne communication et la confiance dans le modèle**

**européen d'évaluation des risques.** Toutefois, ces mesures ne devraient pas mettre en péril les éléments clés nécessaires au bon fonctionnement du modèle européen d'évaluation des risques, modèle dans lequel les **opinions et les décisions doivent être fondées sur la science et dans lequel le cadre réglementaire doit s'adapter à l'innovation et la promouvoir. Ceci est essentiel**, afin que le secteur agricole européen demeure durable, innovant et compétitif.

9. Nous estimons que **la transparence ne devrait pas être l'objectif final, mais un outil pour continuer à bâtir un système solide.** La divulgation prématurée d'études scientifiques peut conduire à la politisation des décisions scientifiques et à la sortie des données de leur contexte, à une interprétation erronée ou à une mauvaise utilisation de ces données. Par conséquent, des exigences supplémentaires en matière de transparence ne devraient pas décourager les entreprises de soumettre des dossiers demandant l'approbation de nouveaux produits en Europe, ni influencer le processus décisionnel qui devrait continuer à reposer sur des bases scientifiques solides\*.
10. **L'innovation est primordiale pour assurer la compétitivité du secteur agricole européen au sein d'un marché mondialisé.** Les agriculteurs de l'UE et leurs coopératives sont aujourd'hui confrontés à de multiples défis (par exemple, événements météorologiques défavorables, nouveaux organismes nuisibles et maladies, risques émergents, etc.) et nous devons être équipés d'une boîte à outils appropriée, développée en parallèle des derniers progrès scientifiques. En outre, la législation européenne doit apporter une certitude qui permette aux entreprises de planifier l'avenir. Elle doit également soutenir et encourager la recherche et le développement, afin que les agriculteurs de l'UE et leurs coopératives demeurent durables et deviennent plus compétitifs en vue de créer plus d'emplois et de stimuler la croissance de l'UE.
11. **Pour rappel, les conclusions de l'évaluation refit de la législation alimentaire générale<sup>1</sup> mettent en lumière les longues procédures d'autorisation dans certains secteurs** (par exemple les additifs pour l'alimentation animale, les produits phytosanitaires, les agents d'amélioration des denrées alimentaires, etc.), y compris les longues procédures « stop-the-clock » (de suspension) pendant la phase d'évaluation des risques et les longues délibérations devant le Comité permanent des animaux, des végétaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (SCoPAFF) qui ralentissent le processus décisionnel et donc le processus de mise sur le marché.
12. Ces **longs processus d'autorisation affectent donc notre accès à des solutions innovantes et à une boîte à outils agricole appropriée qui nous aident à relever les défis et, par conséquent, à renforcer notre compétitivité.** C'est pourquoi nous sommes préoccupés par l'impact possible de toutes les nouvelles exigences sur la transparence des études scientifiques. En effet, nous déplorons le fait qu'une étude d'impact n'ait pas été menée avant la publication de la proposition, afin d'évaluer les différentes répercussions liées aux nouvelles obligations.
13. Il est important de garder à l'esprit que **l'EFSA tire des conclusions scientifiques professionnelles qui ne s'adressent pas nécessairement au grand public, mais aux gestionnaires de risques.** Il est probable que la consultation du grand public concernant les études soumises ou même les études prévues en cas de renouvellement des autorisations de substances conduira à politiser certains avis scientifiques avant que les autorités ne prennent la décision de gestion des risques. Ceci retardera probablement encore davantage le processus d'autorisation, sans pour autant renforcer la confiance du grand public dans le système.

---

<sup>1</sup> Bilan de santé de la législation alimentaire générale : [https://ec.europa.eu/food/safety/general\\_food\\_law/fitness\\_check\\_en](https://ec.europa.eu/food/safety/general_food_law/fitness_check_en)

\* Réserve de la Coldiretti

#### IV. COMMUNICATION CONCERNANT LES RISQUES

14. **La communication est de nos jours un domaine hautement complexe. La perception des risques est, dans de nombreux cas, émotionnelle et loin d'être rationnelle ou réaliste.** Cela est, entre autres, lié au fait qu'il existe à l'heure actuelle de nombreux nouveaux canaux de communication (y compris les réseaux sociaux) qui amplifient cette perception du risque. Cette irrationalité est sans aucun doute un sujet très sensible pour nous, car elle peut avoir un impact négatif sur la confiance placée dans notre système de sécurité de l'alimentation humaine et animale ainsi que sur le caractère acceptable des décisions de gestion des risques.
15. **Il est donc essentiel que les évaluations des risques et les rapports scientifiques dans leur ensemble soient communiqués de manière équilibrée, professionnelle et pragmatique. La science ne peut pas être politisée, ni diffuser largement des informations non fondées ou des résultats limités, car cela pourrait déstabiliser l'opinion publique et perturber le marché.** Il est donc primordial de garantir que les différents outils de communication soient utilisés correctement, afin d'éviter d'en arriver à une situation dans laquelle le nombre de j'aime sur les réseaux sociaux l'emporte sur la science.
16. Le Copa et la Cogeca saluent la proposition visant à améliorer la communication générale. **Il est important de définir les objectifs et les principes de la communication sur les risques.** Le dialogue est essentiel et le fait de favoriser la compréhension du public permettra bien sûr de promouvoir la confiance dans notre système. Néanmoins, étant donné la complexité des avis scientifiques, qui ne s'adressent pas aux consommateurs moyens, et la manière irrationnelle dont les risques sont perçus dans de nombreux cas, **il est extrêmement important d'éviter les messages trop simplifiés, qui peuvent conduire à des hypothèses simplistes.**
17. Dans le cadre de cette approche pour aborder la communication sur les risques, nous pensons qu'il est également essentiel de se pencher sur le principe de précaution et d'insister sur le rôle qu'il joue dans l'élaboration des politiques européennes. En effet, lorsqu'il existe une menace potentielle pour le bien-être humain, animal ou environnemental, la cause de cette menace devrait être limitée, même si les preuves scientifiques sont insuffisantes. Ceci est, bien sûr, extrêmement important et nous pensons que ce principe est bien défini. À présent, il faut s'assurer qu'il soit appliqué correctement et de manière proportionnée et qu'il repose sur les meilleures preuves scientifiques disponibles. Nous estimons que si le public, les parties prenantes et les législateurs comprennent mieux le principe grâce à la communication, le risque sera mieux examiné et géré. Il est également **vital de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur en utilisant une politique de communication adéquate en temps de risques ou de crises.**

#### V. GOUVERNANCE DE L'EFSA

18. Depuis l'adoption de la législation alimentaire générale, le système de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux dans l'UE a fait ses preuves. **La séparation de l'évaluation des risques et de la gestion des risques a en effet permis à l'Europe de rendre ses politiques plus scientifiques et de limiter la politisation de la science.**
19. Les évaluations des risques doivent être réalisées dans un environnement de transparence et d'indépendance, garantissant ainsi que les résultats demeurent impartiaux. **L'intégrité de l'EFSA en matière de transparence et d'efficacité des prestations, de préservation de la sécurité des aliments et de la confiance des consommateurs**

**et de soutien à l'innovation relève de la plus haute importance pour les agriculteurs de l'UE et leurs coopératives.**

20. **L'indépendance de l'EFSA et de la plus haute importance et ne devrait pas être remise en question.** Il est important de continuer à renforcer le rôle de l'EFSA en garantissant une plus grande cohérence et une meilleure coopération entre les différents organes d'évaluation des risques de l'UE, en attirant des scientifiques respectés au sein de la communauté scientifique en tant qu'experts dans leur domaine, en assurant la prévisibilité ainsi que le soutien des différentes autorités publiques. Néanmoins, nous considérons que le fait de veiller à ce que chaque État membre soit représenté au sein du Conseil d'administration de l'EFSA pourrait conduire à une perte d'indépendance pour cette autorité. Lors du processus de sélection de nouveaux candidats indépendants, les discussions devraient se concentrer sur les critères d'évaluation des risques plutôt que sur la nécessité de sélectionner un représentant par État membre.
  21. Il en va de même pour les experts scientifiques. Nous pensons qu'il est très important de continuer à attirer des nouveaux talents au sein de l'EFSA. Néanmoins, l'obligation pour les États membres de nommer au moins 12 experts scientifiques et d'assurer une répartition géographique aussi large que possible lors de la nomination, pourrait mener à des prises de décision qui ne reposent pas nécessairement sur le plus haut niveau d'excellence scientifique.
-